

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 8 avril 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine GUYOT, Vice-Présidente. **Date convocation : 02 avril 2025. Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GARÇON Jean-Raymond, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine. **Excusés :** AUGER Catherine, BORNET Carole (pouvoir à Girard P.), CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David (pouvoir à Thevenard P.), DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), ESCURAT Elisabeth, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LOUHET Damien, ROY Régine, SIMONNET Pascale. **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent, LEROY Anne, SAURAT Jean-François. **Secrétaire de séance :** VINGDIOLET Marie-Christine En exercice : 44. Présents : 24. Votants : 28

### 5- Affaires financières – Vote du compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2024- Rapporteur : Jean-Yves FOREST

L'expérimentation du compte financier unique (CFU) ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 sur la période 2020-2023 a donné lieu à un bilan remis par le Gouvernement au Parlement. Sur la base des constats positifs et des propositions formulées, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Principal,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir **approuver** le Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

|                             | Fonctionnement  |  | Investissement |                  |
|-----------------------------|-----------------|--|----------------|------------------|
|                             | Liquidé         |  | Liquidé        | Reste à réaliser |
| Recettes                    | 10 783 980,67 € |  | 1 352 586,78 € | 353 480,50 €     |
| Dépenses                    | 9 364 562,98 €  |  | 1 958 224,94 € | 984 356,28 €     |
| Résultat de l'exercice 2024 | 1 419 417,69 €  |  | -605 638,16 €  | -630 875,78 €    |
| Résultat de l'exercice 2023 | 3 103 606,22 €  |  | 566 745,05 €   |                  |
| Résultat de clôture         | 4 523 023,91 €  |  | -38 893,11 €   |                  |

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

**Fait à Decize, Le 8 avril 2025**

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 10/04/2025

Et de la publication le 10/04/2025

Par délégation de la Présidente, J. GUYOT, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

La Présidente,

R. ROY

Par délégation de la Présidente, J. GUYOT, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente